

Poursuite du cycle de vidéos et création de podcasts pour sensibiliser et diffuser la connaissance de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse à l'attention du grand public

2023

CAHIER DES CHARGES
REGLEMENT DE LA CONSULTATION
BORDEREAU DES PRIX

Date limite réception des offres
Vendredi 30 juin 2023

Cahier des Clauses

La Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, d'une surface de 4450 ha, dans les Préalpes du Nord est située entre 3 pôles urbains majeurs : Grenoble, Chambéry et le Pays Voironnais. Sa position en fait un lieu touristique privilégié, avec plus de 250 000 personnes qui fréquentent ce site tout au long de l'année. Au regard de cette fréquentation et des forts enjeux faunistiques, floristiques et géologiques, une réglementation s'est construite. La collaboration du public est indispensable pour la gestion de ce site.

Après plus de 20 ans d'existence, de nombreux travaux scientifiques, de concertations menées et d'évènements organisés, la Réserve naturelle a la volonté de pouvoir diffuser le plus largement possible les connaissances acquises.

Renforcer le travail de sensibilisation via des outils de vulgarisation de la connaissance vise à ce qu'un large public comprenne les enjeux et respecte au mieux le site, ses habitats et ses espèces.

1 - Objet de la prestation

Création de 5 nouvelles **courtes vidéos pédagogiques** de 3 à 5 minutes et de **podcasts** pour diffuser la connaissance acquise par la Réserve naturelle depuis plus de 20 ans sur différentes thématiques traitées par la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse.

2 - Contenu de la prestation

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, a la volonté de poursuivre le cycle de **courtes vidéos pédagogiques** de 3 à 5 minutes, engagé en 2022, pour valoriser les connaissances acquises sur la Réserve naturelle et les rendre facilement accessibles à tous. Cette série de vidéo est intitulée « Sur les pas des scientifiques ».

Celui-ci souhaite développer en plus des vidéos, un format de **podcast** pour aller plus en profondeur sur les thèmes abordés

Le présent marché a pour objet de fixer les conditions financières et techniques de ces contenus numériques.

Le développement du volet numérique nécessite une collaboration étroite entre le prestataire et la Réserve naturelle pour « raconter une histoire », en s'appuyant sur des connaissances scientifiques et/ou techniques, vulgarisées.

3 - Détails de la prestation

- Une attention particulière sera prêtée sur la **qualité de ces supports numériques** (images, montage, son, etc.) pour véritablement se démarquer/sortir du lot. L'expertise du prestataire est attendue sur ces points. Il s'agit bien d'un projet culturel de valorisation patrimoniale au sens large et de sensibilisation à la nature.
- 2 moyens d'utilisation de la version numérique sont à considérer :
 - o *Usage en autonomie*, en absence de personnel de la Réserve : visionnage libre sur la chaîne Youtube du PNR de Chartreuse et accès via QR code, écoute des podcasts en libre accès sur les supports numériques adéquats à définir.
 - o *En présence du personnel de la Réserve* lors d'interventions spécifiques (conférences, soirées débats, interventions scolaires, etc.).
- La **scénarisation** de ces supports numériques selon les orientations définies (informations scientifiques et historiques fournies par la Réserve naturelle dont le personnel pourra, selon proposition, être mis en scène).
- La possibilité de mettre en valeur des témoignages de tous acteurs de terrain selon proposition.

Le prestataire sera tenu de se rendre sur le terrain pour recueillir les vidéos, les sons, les images, les interviews et tous autres contenus nécessaires à la création de ces supports numériques. En ce qui concerne les supports vidéos, l'utilisation de drones ne sera pas privilégiée pour ne pas inciter au développement de cette pratique sur la Réserve naturelle.

Le pouvoir adjudicateur pourra fournir des photographies de la biodiversité du site (faune, flore, fonge, paysage, archéologie, géologie, etc.) en cas de besoin. Il fournira également les contacts nécessaires au bon déroulement de la prestation.

- Création de 5 supports numériques de 3 à 5 minutes selon les thématiques suivantes :
 - Les chauves-souris
 - L'apollon
 - Le Granier
 - Les bryophytes (mousses)
 - Les vestiges pastoraux

Les thématiques pourront être modifiées et adaptées à la marge.

Ces vidéos seront accessibles en ligne par un QR code, fournit par le prestataire.

Un accompagnement de cette mise en ligne est demandé en lien avec la chargée de communication du PNR de Chartreuse.

➤ Création des podcasts

Il s'agit de valoriser les rushes produits lors de ce cycle de création de vidéos pour produire des contenus audios d'une durée comprise entre 25min et 1h suivant la matière disponible.

Des nouvelles interviews pourront être réalisées suivant les cas.

4 – Contenus des vidéos

Le développement du volet numérique nécessite une collaboration étroite entre le prestataire et la Réserve naturelle pour « raconter une histoire », en s'appuyant sur des connaissances scientifiques, vulgarisées, suscitant l'émerveillement par le biais d'images, vidéos et sons. L'expertise du prestataire est attendue pour améliorer le contenu et la forme des vidéos proposés initialement et détaillées ci-dessous :

Les chauves-souris

Reportage/interviews / photos/vidéos « Valorisation des études sur les chiroptères et apport scientifique de l'étude de ces mammifères »

Rapide présentation de la grotte du Mort Ru pour parler des chiroptères et de leur biologie. Interventions de spécialistes pour expliquer les études actuelles et passées sur ces espèces et ces milieux. Faire comprendre l'intérêt de connaître ces animaux et la connaissance qu'ils apportent sur notamment des questions climatiques.

Cette vidéo peut être d'une durée maximale de 3 à 5 minutes.

NB : Prise de vue spéléologiques, possibilité d'interviews en conditions souterraines.

L'apollon,

Reportage/interviews / photos/vidéos « Valorisation de l'étude multi-sites sur l'Apollon »

Raconter l'histoire de l'Apollon, sa présence en Chartreuse, et dans d'autres massifs, l'origine de l'étude, son statut de protection et son avenir au vu des résultats de l'étude, l'intérêt de l'étudier.

Durée maximale : 3 à 5 minutes.

NB : possibilité d'interviews sur le terrain avec le scientifique qui a réalisé l'étude. A tourner sur juillet.

Le Granier

Reportage/interviews / photos/vidéos « Présentation du suivi du Granier »

Présentation des écroulements du Granier au cours de l'histoire (surtout 1248 et 2016), retour sur la mythologie autour de ces écroulements et suivi actuel et devenir. Contextualiser le suivi.

Durée maximale : 3 à 5 minutes.

NB : possibilité d'interviewer les scientifiques en charge du suivi, prise de vue en action sur le terrain, image suivi hélicoptères et laves torrentielles disponibles.

Les mousses

Reportage/interviews / photos/vidéos « Présentation de l'inventaire des Bryophytes »

Présentation de l'inventaire et de sa genèse, approche de l'écologie des mousses (bryophytes) et de leur intérêt en tant qu'indicateur climatique et qualité de milieu.

Durée maximale : 3 à 5 minutes.

NB : possibilité d'interviewer le spécialiste des bryophytes qui a réalisé l'étude, terrain avec un garde.

Les vestiges pastoraux des alpages, témoins du passé.

Reportage/interviews / photos/vidéos « Présentation de l'étude diachronique sur les structures pastorales sur deux alpages »

Présentation de l'étude, du contexte, des résultats et un rapprochement avec l'utilisation actuel des alpages pour montrer l'évolution des pratiques, contextualiser de manière nationale et au regard des évolutions climatiques.

Durée maximale : 3 à 5 minutes.

NB : possibilité d'interviewer le chercheur qui a réalisé l'étude + un ancien berger, un éleveur des sites considérés, les ruines.

4 – Contenus des podcasts

De toute la matière réalisée lors de ces vidéos il est attendu la réalisation de podcasts afin d'aller plus en profondeur dans le sujet, ce qui n'est pas forcément permis avec le format maximum de 5 mn proposé par les vidéos. Ces podcasts seront donc complémentaires.

Les podcasts devront intégrer un montage audio pour faire travailler l’imaginaire par l’écoute, des sons d’atmosphères de terrain, des sons naturalistes, des musiques, des récits de plusieurs protagonistes. L’objectif est d’être en immersion sur le terrain pour amener les auditeurs dans un voyage sonore.

5 - Période et organisation

Les vidéos et les podcasts devront être réalisés courant 2023/2024 pour une mise en ligne en **septembre 2024 au plus tard**. La Réserve naturelle mettra à disposition du prestataire tous éléments visuels graphiques, sonores, scientifiques pouvant aider à la réalisation de ces supports informatiques.

Elle fournira notamment les logos de la Réserve et des partenaires ainsi que l’identité visuelle de cette dernière.

Elle donnera un texte synthétique à incruster à chaque fin de film et durant le film si nécessaire pour resituer les éléments principaux de la thématique. Un échange avec le prestataire aura lieu sur ces éléments.

Toute réalisation est précédée d’un repérage et d’une concertation détaillée entre la Réserve et le prestataire sur le déroulement des tournages, les temps forts à filmer, la matière à faire figurer de manière indispensable dans chaque vidéo, les intervenants à interviewer et sur le contenu du film.

Une page de synopsis reprenant ces éléments et précisant les angles d’attaque ainsi qu’un titre détaillé pour chaque épisode seront proposés par le prestataire, sur la base de la concertation évoquée ci-dessus.

Ce synopsis devra être validé par chaque partie avant chaque tournage.

L’ensemble des contacts nécessaires à la réalisation sera fourni au prestataire avec un accompagnement du gestionnaire de la Réserve naturelle.

Pour chaque sujet, il existe des contraintes de saison pour la réalisation du terrain.

Contraintes temporelles de terrain pour la réalisation des sujets (vidéos et podcasts) :

VIDEOS	Sujet 1 : Chiroptères	Sujet 2 : Apollon	Sujet 3 : Granier	Sujet 4 : Mousses	Sujet 5 : Ruines dans les alpages
Période de terrain	Printemps à automne (Préférence période swarming – août jusqu’à octobre)	juillet	Hors neige	Hors neige	Hors neige

6 : Montage et post-production – suivi de réalisation

Les images tournées ainsi que les éléments fournis produisent des films de 6 minutes maximum. Ces films ont la forme d’un documentaire, privilégiant l’image, sans présentateur. Ils alternent images et interviews selon le cahier des charges initial.

Le producteur s’engage à :

- Intégrer le générique de la série déjà existante et qui dure 0’35 sec
- Intégrer le logo et charte graphique de la Réserve en générique intro et fin
- Prénoms et noms des intervenants, des sources d’images antérieures qui peuvent être utilisées ainsi que définitions si besoin en incrustation graphique.
- Musique libre de droits
- Associer des partenaires : incrustation de logos, citations, remerciements etc ...

La mission sera réalisée en concertation permanente avec le correspondant du prestataire, Suzanne Foret, ou toute autre personne que le prestataire choisirait de lui substituer.

Une maquette de montage sera soumise à la Réserve pour corrections, ajouts, suppressions, autant que de besoin.

Des allers-retours auront lieu entre la Réserve et le prestataire jusqu’à signature par la Réserve de la version finale, prête à être diffusée.

7 - Livrables

A la fin de la prestation, le prestataire devra fournir :

- Un ensemble de 5 vidéos conformément aux éléments techniques spécifiés dans ce CCTP directement exploitables (en ligne et de manière indépendante) en format MP4 1920 x1080 (full HD)
- Un ensemble de 5 podcasts conformément aux éléments techniques spécifiés dans ce CCTP directement exploitables (en ligne et de manière indépendante) en format mp3
- Création d’un QR code renvoyant à toutes les vidéos et les podcasts.
- Les versions sous-titrées en français pour chacune des vidéos.

8. Droits

L'utilisation des résultats et la précision des droits respectifs du pouvoir adjudicateur et du titulaire sont définis par le C.C.A.G.-P.I. de 2021.

Le titulaire garantit la personne publique contre toutes les revendications des tiers relatives aux brevets, licences, dessins et modèles, marques de fabrique ou de commerce et tout autre titre de propriétés intellectuelles ou industrielles des prestations faisant l'objet du présent marché. Si la personne publique est victime d'un trouble dans la jouissance des éléments livrés, le titulaire doit prendre immédiatement les mesures propres à le faire cesser.

7 - Contact technique

Responsable de la mission :

Suzanne FORET, conservatrice RNN des Hauts de Chartreuse : 06 88 94 89 47 – suzanne.foret@parc-chartreuse.net

Autre contact :

Simon Lebret, animateur de la RNN des Hauts de Chartreuse : 06 70 41 23 64 – simon.lebret@parc-chartreuse.net

**Le prestataire
Date et Signature**

Le 26/06/2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Suzanne Foret', written in a cursive style.

Poursuite du cycle de vidéos et création de podcasts pour sensibiliser et diffuser la connaissance de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse à l'attention du grand public

Règlement de la consultation

1- Objet du marché

Réalisation de 5 courtes vidéos pédagogiques de 3 à 5 minutes et de podcasts pour diffuser la connaissance acquise par la Réserve naturelle depuis plus de 20 ans sur différentes thématiques traitées par la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse.

2- Procédure de passation et forme du marché

Le présent marché est passé conformément à l'article 42 2° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché est composé d'un seul lot.

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les variantes ne sont pas autorisées.

3- Conditions de remise des offres

Les offres devront être envoyées par courrier ou par mail **30 juin 2023, 18 h** à :

Suzanne FORET

PNR de Chartreuse – Service Réserve naturelle

11, Place de la Mairie

38380 Saint Pierre de Chartreuse

Ou suzanne.foret@parc-chartreuse.net

Si besoin contacter le 04 76 88 75 20.

4- Contenu des offres

Les offres des candidats devront contenir :

- Le présent cahier des charges signé
- Un bordereau des prix signé
- Un mémoire technique présentant les compétences du candidat, une présentation des expériences déjà réalisées dans le même domaine, une présentation du planning prévu, des intervenants prévus et toute autre information qui serait utile à l'appréciation des compétences du candidat et précisant la façon dont ils envisagent de mener à bien la prestation
- Le CV des prestataires missionnés sur la prestation (il est rappelé que le titulaire devra posséder les compétences techniques nécessaire à la réalisation de la prestation).

5- Critères de notation des offres

Les offres seront notées selon les critères suivants :

- Note prix : 30% de la note finale
- Note technique (CV, note méthodologique, présentation de l'équipe) : 60 % de la note finale
- Note sur les expériences antérieures et la qualité esthétique et audio de ces dernières : 10% de la note finale

Une négociation peut être envisagée avec les candidats dont l'offre aura été déclarée recevable.

6- Modalités générales

Le titulaire du marché est tenu d'exécuter en toute indépendance la prestation qui lui est confiée.

Les prestations devront être exécutées conformément aux modalités définies dans le présent cahier des charges et celles proposées par le candidat dans son offre et qui constituent une pièce contractuelle du marché.

Il respectera la composition de l'équipe telle que définie dans la note justificative produite lors de la consultation. Tout changement dans l'équipe est préalablement soumis pour approbation au Parc naturel régional de Chartreuse.

7- Pièces constitutives du marché

Les pièces particulières :

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- Le présent cahier des clauses des charges joint au dossier de consultation et réputé accepté par le candidat

- Le bordereau des prix
- La proposition méthodologique détaillée présentant les compétences du candidat, un relevé des expériences déjà réalisées dans le même domaine, une présentation du planning prévu et toute autre information qui serait utile à l'appréciation des compétences du candidat et précisant la façon dont ils envisagent de mener à bien la prestation.

Les pièces générales :

- Le CCAG PI réputé connu par les candidats et consultable à l'adresse suivante : <http://www.marche-public.fr>
- Le Décret du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics
- L'ensemble des normes, règlements spécifiques et recommandations établies par les organismes officiels et professionnels

Les pièces générales ne sont pas jointes au présent marché, elles sont réputées connues des parties en présence.

Durant toute l'exécution du marché, le titulaire se conforme aux lois, décrets, normes et règlements en vigueur régissant l'exercice de ses activités.

Le titulaire ne peut se prévaloir, au cours de sa prestation, d'une quelconque ignorance de l'ensemble des textes énumérés, des lois, décrets, arrêtés, règlements ou circulaires, et de tous les textes intéressants son activité pour l'exécution du présent marché.

8- Modalités d'exécution

Certaines prestations se dérouleront dans les locaux du prestataire et d'autres sur le terrain.

9- Période et organisation

Cf « Période et organisation » article 5 partie CCTP.

10- Forme du prix

Les prix sont forfaitaires, ils s'entendent tout frais inclus (déplacement, hôtel...). L'unité monétaire applicable au marché est l'Euro.

Les prix sont fermes pour l'ensemble de la prestation.

11- Garanties

Les dispositions applicables sont celles du CCAG PI (<http://www.marche-public.fr>).

12- Droits sur les produits et résultats de la prestation

L'utilisation des résultats et la précision des droits respectifs du pouvoir adjudicateur et du titulaire est définie par le C.C.A.G.-P.I. de 2021.

Le titulaire garantit la personne publique contre toutes les revendications des tiers relatives aux brevets, licences, dessins et modèles, marques de fabrique ou de commerce et tout autre titre de propriétés intellectuelles ou industrielles des prestations faisant l'objet du présent marché. Si la personne publique est victime d'un trouble dans la jouissance des éléments livrés, le titulaire doit prendre immédiatement les mesures propres à le faire cesser.

13- Obligations du titulaire

Assurances

Le titulaire du marché doit avoir souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile en cours de validité. Ce contrat doit le garantir contre les conséquences pécuniaires de l'engagement de sa responsabilité civile pouvant résulter des dommages corporels ou matériels subis par des tiers ou le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à l'occasion de l'exécution des prestations objet du présent marché.

Le titulaire du marché doit également avoir souscrit un contrat d'assurance responsabilité professionnelle en cours de validité. Celui-ci doit le garantir contre tout type de dommages qu'il causerait au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, à l'occasion de l'exécution des prestations objet du présent marché, que ce soit de son propre fait ou de celui de ses préposés.

Sur demande du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, le titulaire doit produire les attestations d'assurance en cours de validité, indiquant la nature, le montant, la durée et les conditions d'application des garanties précitées.

Confidentialité et secret professionnel

Obligation de discrétion : Le titulaire qui, soit avant la notification du marché, soit au cours de son exécution, a reçu du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse la communication de bases de données, documents, lieux spécifiques ou objets quelconques, est tenu de maintenir confidentielles ces informations.

Ces bases de données, documents, lieux spécifiques ou objets ne peuvent, sans autorisation expresse du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse être communiqués à des tiers ou faire l'objet de publications autres que les travaux remis au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse dans le cadre de ce marché.

Sanctions : En cas de violation par le titulaire des obligations mentionnées aux alinéas précédents, et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse se réserve le droit de résilier le marché aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité.

14- Modalités de règlement

Règlement des prestations

- L'ordonnateur des dépenses est le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.
- La facturation interviendra au fur et à mesure de l'exécution des prestations sur la base du bordereau des prix.
- Le règlement sera effectué par mandat administratif sur le compte bancaire du prestataire dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.
- Les factures seront expédiées à *Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, Parc naturel régional de Chartreuse, Maison du Parc, 11 Place de la Mairie, 38380 Saint Pierre de Chartreuse* et outre les mentions légales, elles comporteront les indications suivantes :
 - le nom de la personne publique émetteur du bon de commande
 - la date de notification, l'objet du présent marché
 - les nom et adresse du titulaire
 - la date de la facture
 - le numéro de compte bancaire ou postal
 - le montant hors T.V.A. de la prestation fournie (conforme au bordereau des prix annexé à l'acte d'engagement)
 - le taux et montant de la T.V.A.
 - le montant toutes taxes comprises de la prestation fournie
 - la date de réalisation de la prestation, le cas échéant
 - la mention de la phase concernée selon le bordereau des prix.

Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture, réglée par mandat administratif à 30 jours.

- Le paiement de la prestation sera échelonné selon les phases indiquées dans le bordereau des prix.
- Le solde sera versé sur rendu des vidéos finales mise en ligne.

En cas d'impossibilité pour le titulaire de réaliser l'intégralité de la prestation en raison du fait du maître d'ouvrage ou d'un élément extérieur au titulaire, la prestation ayant fait l'objet d'une exécution totale pourra donner lieu au versement d'acomptes. Le montant de l'acompte correspondra au montant de la prestation réalisée.

Paiement partiel et définitif

Une fois que l'ensemble des prestations du marché a été exécuté, le décompte pour solde est adressé par le titulaire au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse en adressant les factures à Réserve naturelles des Hauts de Chartreuse.

15- Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent marché, et après épuisement des moyens de recours amiables prévus par la réglementation, le tribunal administratif du ressort duquel dépend le siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse est seul compétent.

16- Dispositions particulières

CCAG

Le CCAG auquel se réfère le présent marché est le CCAG PI. Les articles du présent cahier des charges prévalent sur ceux du CCAG PI en cas de contradiction.

Langue

Les correspondances relatives au marché sont rédigées en langue française.

Le prestataire Le 26/06/2023
Date et Signature



Poursuite du cycle de vidéos et création de podcasts pour sensibiliser et diffuser la connaissance de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse à l'attention du grand public

Bordereau des prix

Coûts de la prestation : Etant micro-entrepreneur, je ne suis pas assujetti à la TVA selon l'Art. 293 B du C.G.I

Description	Coût unitaire hors taxe	Coût unitaire TTC
Phase 1 : prise de vidéos et son pour l'ensemble des sujets vidéos		9 500 €
Phase 2 : montage et livraison des vidéos		5 000 €
Phase 3 : prise de son pour l'ensemble des sujets en podcasts		3 500 €
Phase 4 : montage et livraison des podcasts		2 000 €
TOTAL de la prestation		20 000 €

Le coût total inclut toutes les dépenses (déplacements, frais d'hébergement, rendus, location de matériel, etc...)

Le prestataire
Date et signature : Le 26/06/2023

